



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219500261-20260922-DEL49_2026-

- Date de convocation : 18 septembre 2026
- Date d'affichage : 18 septembre 2026
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 20**
- **Votants : 23**
- **Pouvoirs : 3**

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit septembre 2026 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Éric THERRY.

Présents : M. Éric THERRY Maire, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe MARCOT, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Jacques LETELLIER, Adjoints au Maire, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, Mme Geneviève PIRES DA SILVA, M. Xavier CRISTOBAL, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, Mme Catherine FRITZ, M. Olivier GAL, Mme Pamela RINGENBACH, M. Jonathan ALLONGE, Mme Charlotte DEVILLERS, Mme Annyline SAINS SANS, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs : Mme Françoise CAMPAGNE donne pouvoir à M. Paulo SOBRAL, Mme Audrey BONNIN COUVE donne pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN et Mme Annick DESBOURGET donne pouvoir à M. Michel BRAULT.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°49/8.2 – OUVERTURE DE L'ESPACE JEUNES POUR LA FIN D'ANNÉE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la commission Enfance – Jeunesse – Affaires Scolaires (EJA) en date du 16 juin 2026 ;

Considérant l'intérêt de proposer un lieu de rencontre et d'activités adapté aux jeunes de la commune ;

Considérant la nécessité de définir les modalités d'ouverture de l'Espace Jeunes pour la fin de l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de l'ouverture de l'Espace Jeunes à compter du 1er octobre 2026 selon les modalités suivantes :

- Du 26 au 31 octobre 2026 (vacances scolaires).
- 1 mercredi et 1 samedi par mois, d'octobre à décembre 2026.

Maintient le montant de l'adhésion annuelle à 15 €.

Fixe une participation supplémentaire de 5 € ou 10 € qui sera demandée aux parents en fonction du coût des sorties.

Le Maire,



La secrétaire,